

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL975

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 22 TER

A l'alinéa 6, substituer à la référence : « présent article » la référence : « I »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.